

# Note de synthèse



*...Du budget primitif 2021*

# Sommaire



|                                               |                |
|-----------------------------------------------|----------------|
| • <i>Quelques notions.....</i>                | <i>page 3</i>  |
| • <i>Le cadre juridique.....</i>              | <i>page 4</i>  |
| • <i>Le budget : mieux l’appréhender.....</i> | <i>page 8</i>  |
| • <i>Les grandes lignes du DOB.....</i>       | <i>page 12</i> |
| • <i>Fonctionnement : Synthèse.....</i>       | <i>page 19</i> |
| • <i>Investissement : Synthèse.....</i>       | <i>page 26</i> |
| • <i>La dette .....</i>                       | <i>page 34</i> |
| • <i>Infos clés .....</i>                     | <i>page 38</i> |
| • <i>Les budgets annexes.....</i>             | <i>page 40</i> |

# Quelques notions...

*...pour mieux appréhender le budget primitif*





# Le cadre juridique...

*L'essentiel*



# Le cadre juridique



*L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités.*

*Ces documents doivent, également, faire l'objet d'une mise à disposition au public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.*

*La ville a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable à l'hôtel de ville ainsi que sur son site internet.*



# Le cadre juridique



*La loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article 107 précise, notamment, que :*

*« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget primitif commence le cycle budgétaire de l'année.

# Le cadre juridique



Ainsi, le budget primitif 2021 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 28 janvier 2020;
- La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ;
- L'incorporation des restes à réaliser de 2020.

Le budget primitif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 15 avril de l'année en cours et le 30 avril, les années de renouvellement des conseils municipaux. Pour 2021, le Conseil Municipal l'examinera le 18 mars 2021.



# Le budget : mieux l'appréhender



Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Cuers vote son budget par chapitre et opération. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires** ou **Décisions Modificatives** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Cuers a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement. Le budget annexe de la Zac des Défens a été clôturé au 31 décembre 2020.



# Le budget : mieux l'appréhender



La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent, chacune, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

## La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts directs locaux, les dotations.

# Le budget : mieux l'appréhender



## La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette (capital) et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve, aussi, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

## Les opérations réelles :

- se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.



# Le budget : mieux l'appréhender



## Les opérations d'ordre :

- exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.



# Les grandes lignes...

*...Du Débat d'Orientation Budgétaire*



# Rappel



*l'article L.2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget (...) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (...) ».*

*Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'exprimer leur point de vue sur la stratégie financière à conduire à court et à moyen terme, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.*



# Rappel du contexte



## Les Grandes dispositions de la loi de finances pour 2021

- La DGF sera stable (603 711€ pour 2020) et cette stabilité devrait profiter aux communes, comme la nôtre, bénéficiaire de la DSU dont l'enveloppe pourrait augmenter (312 138€ pour 2020)
- Le montant de la compensation de la taxe d'habitation n'est pas connu à ce jour car il dépend d'un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national.
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité devrait perdre son caractère local (280 000 € en jeu pour nous) avec des modalités de redistribution encore inconnues.
- A noter, une optimisation positive sur les ressources de MPM (notamment la CET). Pour autant, nous resterons prudent pour les prévisions budgétaires 2021, l'estimation pour l'Attribution de Compensation sera de 973 000 €.
- Enfin, l'ensemble des taxes funéraires ont été supprimées par loi de finances et il a été acté qu'aucune compensation financière ne serait mise en place. Cela représente une **perte de recettes de fonctionnement de près de 250 000 €** (montant encaissé sur 2020).

# Rappel du contexte



## Le contexte économique cuersoïs

- Baisse de dotation : la ville de Cuers a perdu 374 902€ en 7 ans (de 2014 à 2020 inclus) avec la baisse de la DGF
- Suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers créant une incertitude sur les modalités de compensation pour les Collectivités Locales
- Maitrise de l'endettement imposée par l'Etat depuis 2 ans dont le seuil de « bonne gestion » fixé entre 11 et 13 ans, la ville de Cuers en 2020 est à 5,6 ans (CA prévisionnel 2020)
- La crise de la COVID 19 créée de nouvelles incertitudes sur notre exercice budgétaire 2021
- La ville de Cuers affirme une politique volontariste à l'égard du contribuable cuersoïs en portant seule l'effort financier et ne rien reporter sur les Cuersoïs. Il n'y aura donc pas d'augmentation communale des taux des impôts locaux pour 2021



# Rappel du cadrage



## Les orientations budgétaires pour 2021

L'objectif étant de maîtriser les charges de gestion courante et la masse salariale tout en évitant l'effet ciseau afin de dégager une capacité d'autofinancement capable de rembourser les dettes des mandatures précédentes et de financer les investissements dont la ville a besoin.

La section de fonctionnement du budget 2021 sera construite avec beaucoup de maîtrise dans ces prévisions de dépenses (0% d'augmentation au chapitre 011 « charges à caractère générale » et +1,5% pour le chapitre 012 « Charges de personnel ») mais également de prudence pour les recettes prévisionnelles.

# Rappel du cadrage



La section d'investissement du budget 2021 et plus particulièrement les dépenses d'équipement constituent des opérations structurantes pour notre ville.

L'objectif étant de créer des infrastructures nouvelles indispensables et rénover nos infrastructures existantes. Un effort budgétaire sera fait pour un prévisionnel proche des sept millions d'euros et la mise en place d'une programmation pluriannuelle.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, la ville a une dette de 13,2 millions d'euros (budget principal uniquement) à fin 2020 et ne prévoit aucun nouvel emprunt pour 2021. la municipalité souhaite travailler sur les ressources communales et sur la recherche active de financements extérieurs.



# Les grands équilibres

Quelques chiffres



# Fonctionnement

## *Synthèse*





# Section de fonctionnement : Dépenses



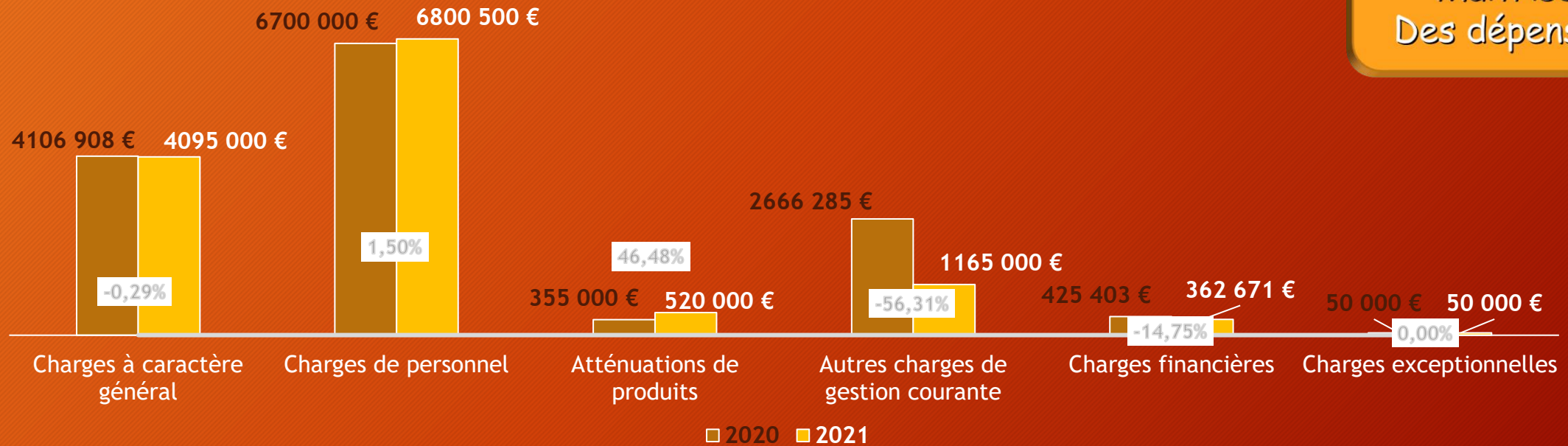
| CHAPITRE     | LIBELLE                                | BP 2021               |
|--------------|----------------------------------------|-----------------------|
| 011          | Charges à caractère général            | 4 095 000,00€         |
| 012          | Charges de personnel                   | 6 800 500,00€         |
| 014          | Atténuations de produits               | 520 000,00€           |
| 023          | Virement à la section d'investissement | 832 201,95€           |
| 042/68       | Opération ordre                        | 2 670 000,00€         |
| 65           | Autres charges de gestion courante     | 1 165 000,00€         |
| 66           | Charges financières                    | 362 671,30€           |
| 67           | Charges exceptionnelles                | 50 000,00€            |
| <b>TOTAL</b> |                                        | <b>16 495 373,25€</b> |

# De Budget à Budget...



## Dépenses réelles de fonctionnement

Objectif 2021  
Maîtrise  
Des dépenses





# Section de fonctionnement : Recettes



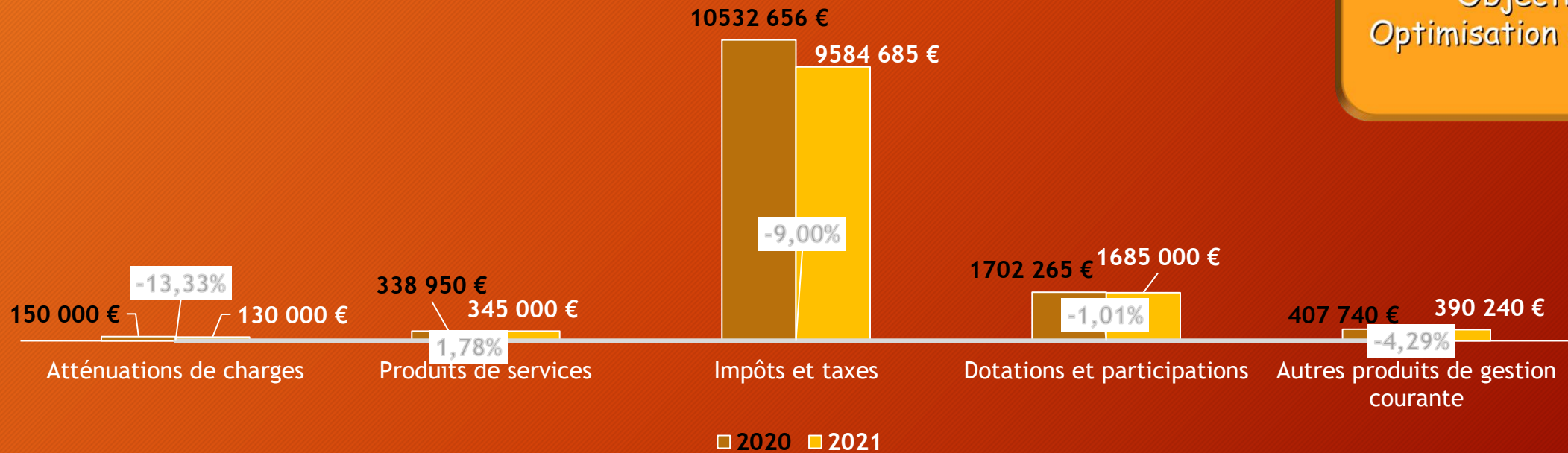
| CHAPITRE     | LIBELLE                             | BP 2021               |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 002          | Résultat reporté                    | 3 280 448,25€         |
| 013          | Atténuations de charges             | 130 000,00€           |
| 042          | Opération ordre                     | 1 080 000,00€         |
| 70           | Produits de services                | 345 000,00€           |
| 73           | Impôts et taxes                     | 9 584 685,00€         |
| 74           | Dotations et participations         | 1 685 000,00€         |
| 75           | Autres produits de gestion courante | 390 240,00€           |
| <b>TOTAL</b> |                                     | <b>16 495 373,25€</b> |

# De Budget à Budget...



## Recettes réelles de fonctionnement

Objectif 2021  
Optimisation des recettes





# Les charges de personnel

*Focus*



# De budget à budget...



## Charges de personnel



# Investissement

## Synthèse



# Section d'investissement: Dépenses



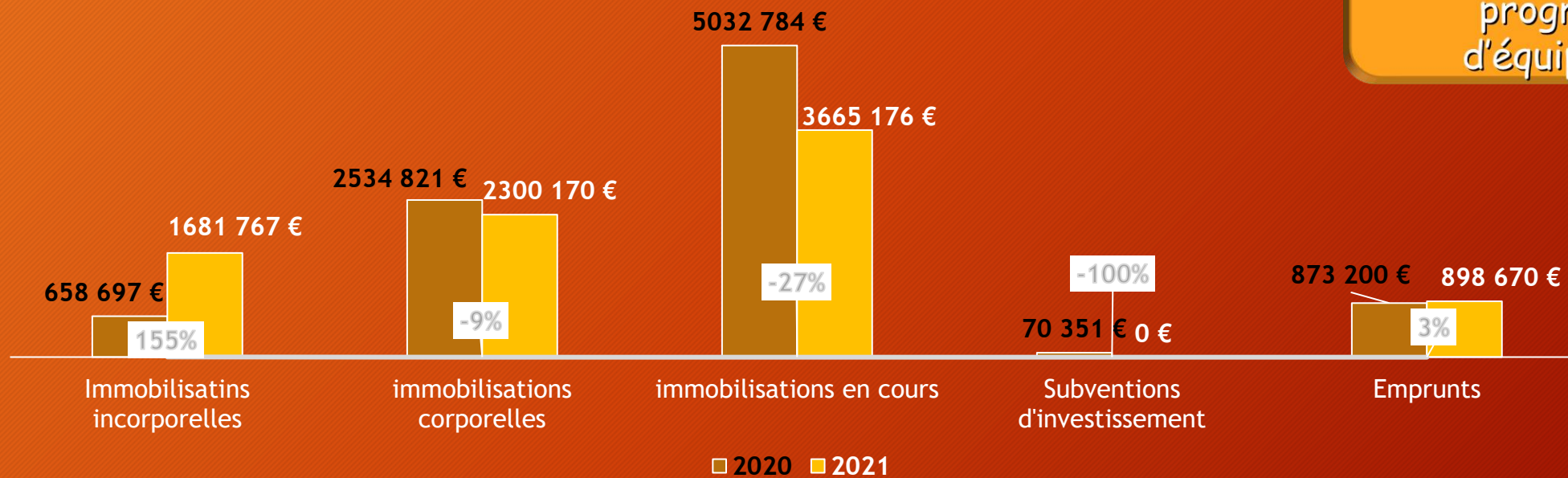
| CHAP<br>ITRE | LIBELLE                       | BP 2021              | RESTES A<br>REALISER | TOTAL 2021           |
|--------------|-------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 040          | Opération ordre               | 1 080 000,00€        |                      | 1 080 000,00€        |
| 16           | Emprunts et dettes assimilées | 898 670,00€          |                      | 898 670,00€          |
| 20           | Immobilisations incorporelles | 1 634 133,00€        | 47 634,61€           | 1 681 767,61€        |
| 21           | Immobilisations corporelles   | 2 015 135,07€        | 285 035,12€          | 2 300 170,19€        |
| 041          | Opération patrimoniales       | 260 000,00€          |                      | 260 000,00€          |
| 23           | Immobilisations en cours      | 3 452 000,00€        | 213 176,32€          | 3 665 176,32€        |
| <b>TOTAL</b> |                               | <b>9 339 938,07€</b> | <b>545 846,05€</b>   | <b>9 885 784,12€</b> |

# De Budget à Budget...



## Dépenses réelles d'investissement

Objectif 2021  
Lancement de notre  
programme  
d'équipement



# Le programme d'équipement 2021



- Travaux d'entretien bâtiments et voirie : 1 550 000€
- Lancement de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire JJAURES : 1 200 000 € pour 2021
- Lancement de l'opération du Complexe Sportif : 30 000€ pour 2021
- Lancement de l'opération de rénovation de l'Oustau per touti : 100 000 €
- Lancement de l'opération de rénovation de l'Eglise (étude CAUE)
- Lancement de l'opération de rénovation de l'éclairage public (choix d'un AMO) : 202 000€
- Lancement de l'opération entrée de ville : 500 000 €
- PUP la Clauvade : 260 000 €
- Equipement scénique pôle culturel : 240 000 €
- Travaux ADAP : 180 000 €



# Section d'investissement: Recettes



| CHAP<br>ITRE | LIBELLE                                     | BP 2021              | RESTES A<br>REALISER | TOTAL 2021           |
|--------------|---------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 001          | Résultat reporté                            | 4 806 682,17€        |                      | 4 806 682,17€        |
| 021          | Virement de la section de<br>fonctionnement | 832 201,95€          |                      | 832 201,95€          |
| 040/28       | Opération d'ordre                           | 2 670 000,00€        |                      | 2 670 000,00€        |
| 10           | Dotations, fonds divers                     | 620 000,00€          |                      | 620 000,00€          |
| 13           | Subventions d'investissement                |                      | 696 900,00€          | 696 900,00€          |
| 041          | Opérations patrimoniales                    | 260 000,00€          |                      | 260 000,00€          |
| <b>TOTAL</b> |                                             | <b>9 188 884,12€</b> | <b>696 900,00€</b>   | <b>9 885 784,12€</b> |

# De Budget à Budget...



## Recettes réelles d'investissement

Objectif 2021  
Recherche de  
financement extérieur



# Investissement

*Les grandes variations*





# Les grandes variations



-  Les grandes variations entre 2020 et 2021 sont essentiellement dues à :
- l'opération du pôle culturel
  - Au lancement de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire Jean Jaures
  - Lotissement "Les arbousiers de Saint Marthe"
  - Foch
  - Bâtiments
  - Voirie
  - Eclairage public
  - Matériels techniques

# La dette

*Focus*



# La dette pour 2021

## Budget Principal et budgets annexes



| Capital restant dû (CRD) | Taux moyen (ExEx, Annuel) | Durée de vie résiduelle | Durée de vie moyenne | Nombre de lignes |
|--------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------|------------------|
| 14 496 186,02€           | 2,98%                     | 15 ans et 10 mois       | 8 ans et 10 mois     | 20               |

Au 01/01/2021, l'encours de dette s'établit à 14.5 M€ contre 15.5 M€ l'an dernier. La commune a donc poursuivi son désendettement en 2020.

Cet encours prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (12 emprunts), pour le budget du service de l'eau (3 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (5 emprunts). Il est à noter qu'au 31/12/2020, deux emprunts se sont terminés : l'un sur le budget du service de l'eau pour un montant initial de 274 408.23 € et l'autre sur le budget du service de l'assainissement à hauteur de 152 449.02 €.

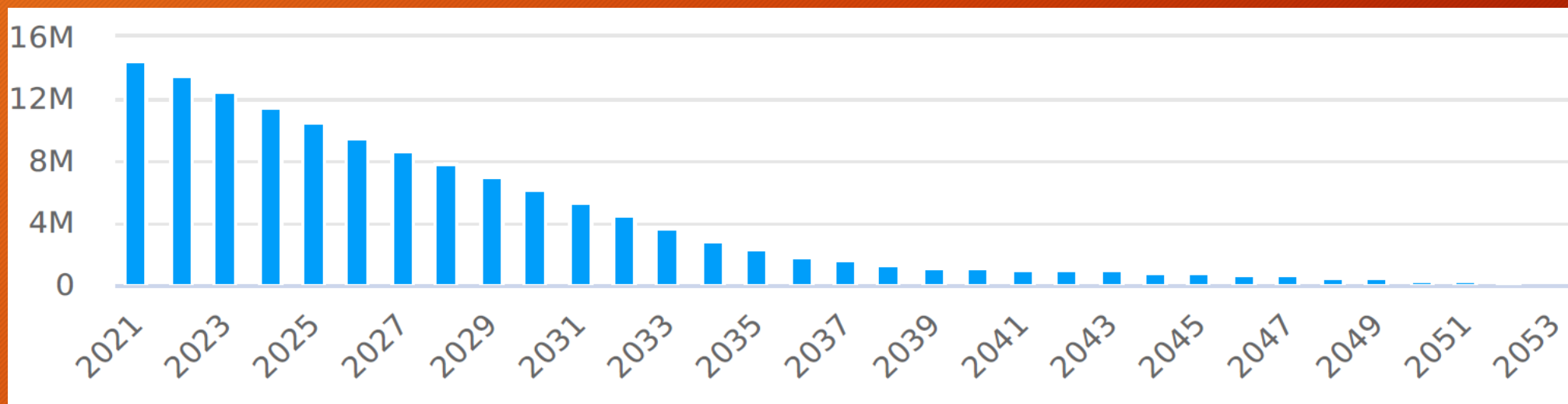
**Au 01/01/2021 La collectivité dispose d'une dette largement sécurisée.**



# Evolution du CRD



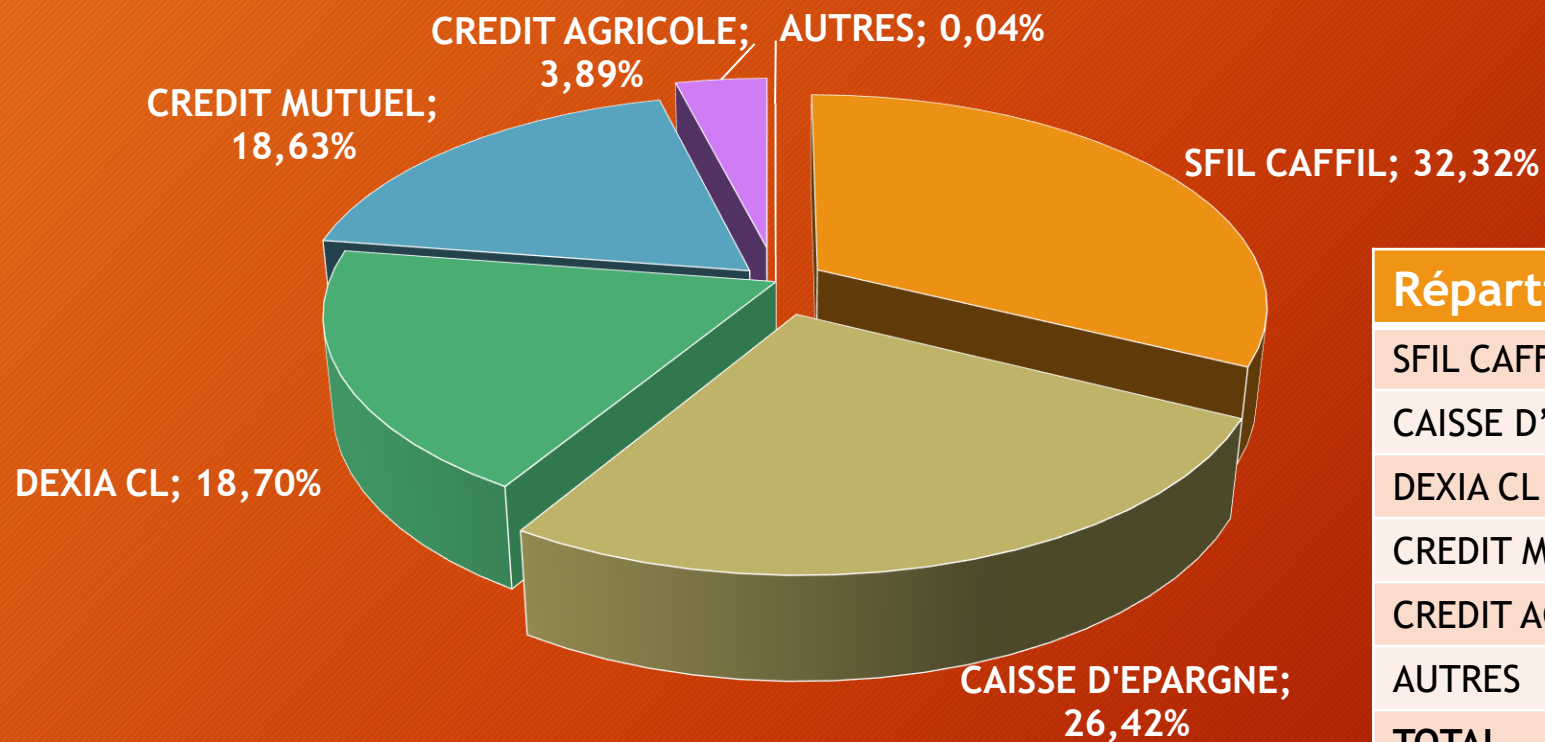
L'extinction de la dette est à ce jour prévue pour 2053, comme le montre le graphique ci-dessous :



# Structure de la dette par prêteur



## Capital restant dû en 2021



### Répartition par banque

|                  |                |
|------------------|----------------|
| SFIL CAFFIL      | 4 685 871,92€  |
| CAISSE D'EPARGNE | 3 829 387,51€  |
| DEXIA CL         | 2 710 238,71€  |
| CREDIT MUTUEL    | 2 700 000,00€  |
| CREDIT AGRICOLE  | 564 536,73€    |
| AUTRES           | 6 151,15€      |
| TOTAL            | 14 496 186,02€ |

# Infos clés

*Pour 2021*





# Infos clés



-  Pas d'augmentation des taux des taxes de foncier bâti et non bâti
-  Soutien financier au monde associatif pour un montant prévu de 76 650€
-  Soutien financier au CCAS pour un montant prévu de 650 000€
-  Pas de nouvel emprunt prévu pour 2021
-  Maitrise des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement
-  Recherche de financement extérieur et lancement de notre programme d'équipement en investissement

# Les budgets annexes

*Le service de l'eau, de l'assainissement,  
la Zac des défens*



# Les budgets annexes : l'essentiel



## Le budget annexe de la zac des défens :

Par délibération n°2020/12/14 du 17 décembre 2020 le conseil Municipal a voté pour la dissolution du budget annexe ZAC des Défens au 31 décembre 2020.

La reprise de l'actif, du passif et des résultats dudit budget annexe sera intégrée au budget principal au 1er Janvier 2021.

En section de fonctionnement le résultat de clôture est déficitaire de 3 263 265,81€

En section d'investissement le résultat de clôture est excédentaire de 1 505 224,75€



# Les budgets annexes : l'essentiel



## Le budget annexe du service de l'eau :

Ce budget est en délégation de service public

La reprise anticipée des résultats s'élève en section d'exploitation à +1 111 528,52€ et en investissement à +53 581,83€

Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à : 1 413 528,52€ et en section d'investissement à : 1 249 890,89€ soit un total de 2 663 419,41€

# Les budgets annexes : l'essentiel



## Le budget annexe du service de l'assainissement :

Ce budget est en délégation de service public

La reprise anticipée des résultats s'élève en section d'exploitation à +471 336,61€ et en investissement à +45 960,86€

Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à : 728 336,61€ et en section d'investissement à : 617 774,46€ soit un total de 1 346 111,07€

“ Faire toujours plus et mieux  
pour  
Cuers et les Cuersoises ”

